



LE PRESIDENT

Toulouse, le 12 Mai 2020

**Mesdames et Messieurs les Maires**

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'arrêt des chantiers de construction du fait de la crise sanitaire actuelle va notamment retarder la livraison du nouveau collège d'Escalquens qui devait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2020.

Soucieux de préserver les meilleures conditions de scolarisation des élèves et les conditions de travail des équipes enseignantes, le Conseil départemental a travaillé, avec les services de l'éducation nationale, à plusieurs hypothèses afin de trouver les solutions les plus adaptées pour les élèves et pour ne pas retarder d'une année supplémentaire l'ouverture de ce nouvel établissement.

Je souhaitais donc vous informer que si ce report d'ouverture ne remet pas en cause les secteurs de recrutement adoptés par l'Assemblée du Conseil départemental le 23 janvier 2018, cependant, pour la rentrée de septembre 2020, cette nouvelle sectorisation s'appliquera aux seuls élèves entrant en 6<sup>ème</sup> et habitant l'ensemble des communes concernées. De ce fait, les collégiens actuellement en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> resteront scolarisés dans leur collège d'origine et, en septembre 2020, effectueront donc leur rentrée en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> dans leur collège actuel pour y poursuivre leur scolarité durant toute l'année scolaire 2020-2021.

Concernant les élèves qui devaient, en septembre 2020, entrer en 6<sup>ème</sup> au futur collège d'Escalquens, il nous est collectivement apparu que leur accueil transitoire dans un lycée du secteur est la solution la plus adaptée pour leur offrir de bonnes conditions de scolarisation tout en soulageant les collèges saturés du secteur. Cette solution a été décidée en accord avec Madame la Présidente de la Région, la Direction académique des services de l'éducation nationale et le Proviseur du lycée.

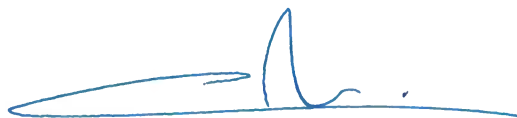
En conséquence, les élèves actuels de CM2 des communes d'Escalquens, de Deyme, de Péchabou et de Pompertuzat, ainsi que les équipes pédagogiques et administratives, effectueront leur entrée en 6<sup>ème</sup>, en septembre 2020, au lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens qui les accueillera provisoirement. En effet, ils y seront scolarisés au moins le premier trimestre avant d'intégrer le futur collège d'Escalquens qui devrait ouvrir ses portes, en l'état actuel de nos connaissances compte tenu des effets de la crise, en début d'année 2021.

Je tenais, au nom du Conseil départemental, à vous informer en toute transparence de ces évolutions dues à la crise sanitaire inédite à laquelle nous devons faire face ainsi que tenir informés les parents des élèves concernés. Ce présent courrier a donc été également transmis aux parents qui ont accepté de nous donner leurs coordonnées. Toutefois, n'hésitez pas à le diffuser.

Je tiens aussi à vous réaffirmer l'entière détermination qui est la mienne et la mobilisation sans faille des équipes du Conseil départemental, en lien avec les services de l'éducation nationale et de la Région.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer aux enfants, dans les conditions exceptionnelles actuelles, une bonne rentrée scolaire. Les services de la direction de l'éducation du Conseil départemental restent à votre disposition.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a sharp upward curve and a small loop.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental